Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260407-2026_030-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	14
• votants	14
• absents	1
• exclus	

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 31 mars 2026 à 20 heures 00

Date de convocation : 24 mars 2026

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet
MANDAT POUR VENTE TERRAINS éco-hameau le Jardin de la Porte

M. LECUYER Arnaud

Étaient présents :
LECUYER Arnaud, Maire; DIBONET Typhaine, DURAND Jean-Paul, LEMONNIER Anne-Sophie, Adjoints ; BEREZAY Florence, BERTHELOT Christian, BOURDAIS Emmanuelle, CADE Laëtitia, CARFANTAN Johann, DUMOULIN Bruno, FOUREL Amandine, LAINE Julie, ROUX Dominique, TOUTAIN Jérôme
Absent excusé : CARFANTAN Gabriel

Secrétaire de séance :

Mme LEMONNIER Anne-Sophie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les terrains de l'éco-hameau le Jardin de la Porte sont en vente depuis octobre 2024. Sur les 15 terrains en vente, seuls 8 sont vendus ou en cours de vente, 7 terrains restent donc disponibles.

Afin de vendre les terrains au plus vite, Monsieur le Maire propose de faire appel à un spécialiste du terrain à bâtir "MONTERRAIN" de Lanvallay et de contracter un mandat simple de vente d'une durée de 12 mois. Ce mandat consiste en la recherche d'un acquéreur avec une rémunération fixée à 6 % du prix de vente comme mentionné dans le détail des honoraires à reverser ci-annexé.

Après délibération, le Conseil municipal est d'accord sur la proposition de Monsieur le Maire pour la vente des 7 lots restants et l'autorise à signer le mandat proposé par MONTERRAIN de Lanvallay.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260407-2026_030-DE

Pour copie conforme
Arnaud LECUYER

la secrétaire de séance
Anne-Sophie LEMONNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 03 avril 2026.

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 03 avril 2026

Le Maire

MAIRIE de SAINT-POTAN (Côtes-d'Armor)